Kit Incitation au vote - publication possible jusqu’au 16 mai

**Brève journal interne / site internet/Réseau social interne ENGAGE ou autre**

*Du 5 au 16 mai 2025, votez pour choisir votre délégué MSA*

La MSA, c’est votre organisme de Sécurité sociale. Du 5 au 16 mai 2025, vous choisirez vos délégués MSA au sein de votre circonscription. Ils vous représenteront auprès de la MSA et des institutions du monde agricole. Voici 4 bonnes raisons de voter :  
Votre délégué vous accompagne

Votre délégué défend vos droits

Votre délégué organise des événements qui profitent à tous

Votre délégué participe à la solidarité dans les territoires

Comment voter ?

Entre le 5 et le 16 mai 2025, vous pourrez voter :

* Par internet, sur la plateforme dédiée avec l’identifiant de vote que vous recevrez par courrier
* Ou par courrier en retournant, sans l’affranchir, votre bulletin de vote

Le vote, un engagement pour une protection sociale forte et qui vous ressemble !

Alors prêt à voter ? Plus d’information sur elections2025.msa.fr

Pour voter vous devez :

• Avoir au moins 16 ans

• Relever du régime agricole notamment en qualité d’exploitant, salarié ou employeur de main-d’œuvre

• Habiter en France métropolitaine  
• Etre à jour du paiement de vos cotisations sociales  
• Jouir de vos droits civiques

**Posts Réseaux Sociaux**

FACEBOOK

🔔 Élections des délégués MSA Portes de Bretagne : 🗓️ du 5 au 16 mai, votez pour choisir vos délégués MSA. Vos délégués MSA vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix ! Alors, prêt à voter ? 💻 Plus d’infos sur https://elections2025.msa.

INSTAGRAM

🗳️[Élections des Délégués MSA] 🗓️ du 5 au 16 mai, votez pour choisir vos délégués MSA. Vos délégués MSA vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix ! Alors, prêt à voter ? Rendez-vous sur le site internet des élections à la MSA. 👉Lien dans la bio ! (sur https://elections2025.msa.fr/)

X

🗳️🗳️[Élections des Délégués MSA] 🗓️ du 5 au 16 mai, votez pour choisir vos délégués MSA. Vos délégués MSA vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix ! Alors, prêt à voter ?.

👉 https://elections2025.msa.fr

**Article type pour vos publications**

**A quoi ça sert de voter ?**

*Du 5 au 16 mai 2025, vous choisirez vos délégués MSA au sein de votre circonscription. Ils vous représenteront auprès de la MSA et des institutions du monde agricole. Voici 4 bonnes raisons de voter*

**Votre délégué vous accompagne**

Vous vous reconnaissez dans l’une de ces situations ?

« je souhaite connaître les aides possibles pour mon handicap »

« j’ai besoin d’aide dans les démarches en ligne »

« je suis épuisé physiquement et j’ai besoin de repos »

« je veux adapter mon logement pour mes vieux jours »

Votre délégué est là pour vous. Il vous accompagne, vous écoute et fait remonter vos questions et vos besoins auprès des acteurs qui peuvent y répondre.

**Votre délégué défend vos droits**

Comment rectifier une erreur dans votre dossier ? Débloquer une situation ? Connaître vos droits ? Votre délégué vous accompagne dans les démarches administratives et simplifie votre vie.

Avec les autres délégués, il porte aussi auprès des décideurs publics vos besoins en matière de protection sociale, pour demander une évolution de la loi.

Exemple de nouveau droit acquis grâce à la MSA : la MSA et ses délégués ont réussi à obtenir le droit à des indemnités journalières pour les agricultrices en congé maternité qui ne peuvent pas se faire remplacer sur l’exploitation

**Votre délégué organise des événements qui profitent à tous**

Il propose sur votre territoire des évènements à un rythme régulier :

* organisation de conférences ;
* instauration de journées de sensibilisation ;
* mise en place de pièces de théâtre sur des sujets de société ou professionnels ;
* participation aux salons et foires…

**Chaque année, ce sont ainsi 3 000 actions qui voient le jour partout en France** : conférences sur le bien vieillir, pièces de théâtre autour du mal-être agricole, formations aux outils informatiques pour les seniors, ateliers de prévention santé, rencontres sur l’alimentation…

**Votre délégué participe à la solidarité dans les territoires**

Il participe à la création de projets et installations qui améliorent la vie des habitants en milieu rural : ouverture d’une résidence pour les personnes âgées (Marpa), construction d’une micro-crèche pour les parents, etc.

Le vote, un engagement pour une protection sociale forte et qui vous ressemble !

Le régime de protection sociale du monde agricole est unique. En votant pour les délégués de la MSA, vous contribuez à sa vitalité et à celle du monde agricole.

**Alors, prêt à voter ?**

**3 chiffres clés sur les élections**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 13 760  délégués MSA élus partout en France | 5 ans  de mandat | **3 collèges**  les exploitants ; les salariés agricoles; les employeurs de main-d’œuvre agricoles |

***Comment voter ?***

Entre le 5 et le 16 mai 2025,vous pourrez voter :

* par internet, en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l’identifiant de vote que vous recevrez par courrier.
* ou par courrier en retournant, sans l’affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai 2025.

En ligne ou par courrier, votre vote sera anonyme et secret.

***Qui peut voter ?***

Pour voter, vous devez :

* avoir au moins 16 ans,
* relever du régime agricole notamment en qualité d’exploitant, salarié ou employeur de main-d’œuvre,
* habiter en France métropolitaine,
* être à jour du paiement de vos cotisations sociales,
* et jouir de vos droits civiques.

***Les 3 collèges***

En votant, vous désignez vos délégués MSA, au sein de votre circonscription et de votre collège électoral :

* le 1ᵉʳ collège si vous êtes exploitant agricole,
* le 2ᵉ collège si vous êtes salarié agricole,
* le 3ᵉ collège si vous êtes employeur de main-d’œuvre.